

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de l'Économie,  
des Finances et de la Relance  
Comptes Publics

---

**Décision du 1<sup>er</sup> décembre 2021**

**Fixant la rémunération du directeur général de l'agence Business France**

NOR : CCPB2133327S

**Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et le Ministre délégué chargé des Comptes publics,**

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, notamment son article 3 ;

Vu le décret du 14 septembre 2021 portant nomination, en renouvellement de son mandat, de M. Christophe Lecourtier en qualité de directeur général de l'agence Business France,

**Décident :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La rémunération annuelle brute de M. Christophe Lecourtier, directeur général de l'agence Business France, est fixée à compter de la date d'effet du renouvellement de son mandat dans les conditions ci-après définies :

- une part fonctionnelle de 160 000 € ;
- un complément personnel de 5 000 € ;
- une part variable sur objectifs d'un montant maximal de 25 % de la part fonctionnelle, soit 40 000 € en année pleine.

## **Article 2**

Le directeur général de l'agence Business France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1<sup>er</sup> décembre 2021

Le Ministre de l'Économie,  
des Finances et de la Relance

Le Ministre délégué chargé  
des Comptes Publics

**Bruno LE MAIRE**

**Olivier DUSSOPT**